

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026 A FRAUSSEILLES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	29	32

L'an deux mille vingt-six, le 7 juillet, à 18 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Frausseilles sous la présidence de Jérôme FLAMENT, Président.

Présents : M. Jérôme Flament, Mme Patricia Marty, M. Philippe Jean, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Serge Besombes, Mme Stéphanie Chabbal, Mme Anne-Marie Prunet, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, Mme Bonnie Rozières, M. Jean-Luc Viguier, Mme Laurence Caussé, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, M. Nicolas Lahaye, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Bruno Supiot, Mme Nathalie Bessou, M. Laurent Cavaroc, Mme Geneviève Pellat, M. Jean-Christophe Cayre, Mme Céline Castela, Mme Sarah Turquety, M. Jérôme Pelayo, M. Alexandre Eche, M. David Vasseur, M. Camille Heckmann, M. Pascal Priolo.

Pouvoirs : Mme Catherine Manuel pouvoir à Mme Stéphanie Chabbal ; M. Pierre Viaules pouvoir à Mme Patricia Marty ; M. Frédéric Ichard pouvoir à M. Jérôme Flament.

Absents et excusés : M. Patrick Montels, M. Serge Dalmières, M. Patrick Delaume, M. Jean-Pierre Vernhes, M. Patrick Lavagne, M. Laurent Deshayes, M. Benoît Ourliac, Mme Sylvie Gravier.

D101-2026 Décision modificative n°2 – Budget annexe Assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ;

Vu la délibération approuvant le budget annexe Assainissement pour l'exercice 2026 ;

Considérant qu'il convient de procéder à un ajustement des crédits du budget annexe Assainissement afin de permettre le financement des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif sur la commune de Noailles ;

Considérant que cette dépense supplémentaire est compensée par une participation financière de la commune de Noailles ;

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, de modifier les crédits budgétaires afin d'assurer l'équilibre du budget ;

ENTENDU L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2026, telle que présentée en annexe ;

PRÉCISE que cette décision modificative prévoit :

- une augmentation des crédits d'investissement de **5 376 € TTC** au compte **21532**, opération **100**, correspondant aux travaux d'extension du réseau d'assainissement de la commune de Noailles ;
- une augmentation des recettes de fonctionnement de **5 376 €** au compte **748**, service **001**, correspondant à la participation financière de la commune de Noailles ;
- les ajustements des virements entre les sections de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'équilibre budgétaire (023/021).

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe Assainissement 2026.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus, au registre sont les signatures.

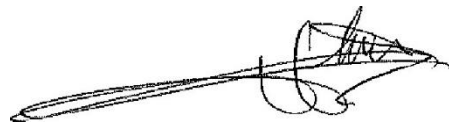
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance



Arielle BRUN

Le Président



Jérôme FLAMENT